Roch'Infos

Juin 2017

Imprimé par nos soins

PLU

Le travail du conseil municipal avance bien dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Le travail déjà acté est disponible dans le cadre de la concertation du public.

Vous pouvez le consulter aux heures d'ouverture du secrétariat ou en ligne sur le site de notre cabinet d'étude. www.dorgat.fr puis en cliquant sur l'espace concertation et enfin sur le dossier de la commune de Rochejean

Fleurissement

Cette année nous aurions aimé faire un fleurissement différent avec des légumes et des fleurs vivaces, mais la réception des plants a été bien différente de la commande.

Nous sommes inscrits au label villes et villages fleuris, nous comptons sur tous les habitants de la commune pour fleurir comme d'habitude leurs maisons, jardins, abords etc. et bien sûr l'arrosage des fleurs si besoin. D'avance merci, bonne plantation .

Comité des fêtes de Rochejean - CFR

Comice
Appel à bénévoles !

La commune de Rochejean va accueillir le Comice Agricole le 30 septembre prochain. Cette manifestation représente une grosse organisation pour le Comité des Fêtes tout fraichement créé.

Nous allons avoir besoin de beaucoup de bénévoles et ce dès à présent, n'hésitez pas à vous manifester si vous avez un peu de temps à nous consacrer.

Mail : cfrochejean@gmail.com

ACTUALITES

Entretien des propriétés

Quelques rappels :

La commune de Rochejean s'est engagée dans la démarche du" zéro pesticide" dans le cadre d'un projet mais aussi dans le cadre de la loi. Cette loi oblige les communes à ne plus utiliser entre autre des désherbants en 2017 pour tous les espaces recevant du public et en 2019 dernier délai pour les cimetières.
La commune met en place des actions de bonne pratique depuis quelques années en limitant fortement l'utilisation de produits phytosanitaires et en augmentant le fauchage.
Il est donc normal de voir pousser des touffes d'herbes le long des trottoirs ou dans le cimetière. Ce n'est donc pas la peine de prendre à parti les employés de commune sur la qualité de leur travail.

Quand la commune crée des déchets verts en ramassant l'herbe des tontes d'espace vert, elle les évacue(en accord avec le monde agricole) vers un tas de fumier pour qu'il passe en épandage dans les pâtures.

Pour se faire il ne doit y avoir que de l'herbe! Sinon la commune doit évacuer ses déchets vers la déchetterie de la Fuvelle.
Quand les particuliers créent des déchets verts il y a lieu de les mettre dans un composteur ou de les évacuer vers la déchetterie de la Fuvelle et non au pied des panneaux sur le domaine public.

Une tolérance est admise de les déposer derrière le hangar communal le mardi et le dimanche (jour de fermeture de la déchetterie). Il faut par ailleurs séparer la tonte des autres déchets verts.
Mais cette tolérance ne va pas durée si l'incivilité prédomine!!! Une fois que vos déchets sont dans votre véhicule ou remorque vous pouvez les déposer à la déchetterie.

Il faut savoir que c'est dans votre intérêt, car les employés de commune sont obligés de recharger ces déchets et de les transporter à la déchetterie. Vous payer donc pour la déchetterie dans le cadre de la redevance incitative des ordures ménagères et vous payer une deuxième fois dans le cadre des impôts locaux, car pendant ce temps les employés ne font pas leur travail.

Le dépôt d'ordure sur le domaine public est répréhensible (les déchets vert en font partie), une camera de surveillance sera mise en place derrière le hangar communal afin de faire cesser les mauvais agissements.
La surveillance vidéo mise en place derrière la boulangerie nous a démontré toute son efficacité.

AFFOUAGE

Les inscriptions au rôle d'affouage sont ouvertes en mairie jusqu'au 23 juin 2017

Deux possibilités

- Bois sur pieds lots d'environ 10 stères à 9€ le stère
- Bois bords de route lots d'environ 10 stères 29€ le stère
    - Une première série de lots de bois sur pied seront disponible de suite après la clôture des inscriptions afin de façonner le bois couper cet hiver, la deuxième série sera disponible à l'automne

Conditions d'inscriptions

- Etre résident au village
- 1 lot par foyer
- Le lot doit être fait par l'affouagiste (enfant autorisé)
- Avoir une tenue vestimentaire de sécurité (chaussure, pantalon, gants)
- Vérifier dans son contrat d'assurance la clause affouagiste
- Le règlement complet est disponible en mairie et sera signé par l'affouagiste lors de son inscription

CAMPAGNE 2017 – 2018

- Les habitants qui souhaitent bénéficier de l'affouage font une inscription volontaire en Mairie du 06 juin 2017 au 23 juin 2017
- Les portions seront attribuées par tirage aux sorts entre le 1 juillet et le 30 aout en fonction des disponibilités des lots

1 AFFOUAGE EN BORD DE ROUTE

1.1. Période d'Enlèvement

- Le délai d'enlèvement est fixé au 1er Juin 2018.

1.2. Taxe d'Affouage

- Le montant de la taxe d'affouage a été fixé par la délibération du conseil municipal du 19 mai 2016.
- Il est de 29€ TTC le stère. La quantité de bois n'est pas garantie et aucune réclamation ne sera recevable

2 AFFOUAGE SUR PIED

2.1. Garants

- Les garants désignés cette année par le Conseil Municipal sont :
  Lionel CHEVASSU
  Delphine GRANDMOTTET

2.2. Périodes d'Exploitation et d'Enlèvement

- Le délai d'enlèvement est fixé au 1er Juin 2018.

2.3. Taxe d'Affouage

- Le montant de la taxe d'affouage a été fixé par la délibération du conseil municipal du 19 mai 2016.
- Il est 9€ TTC le stère. La quantité de bois n'est pas garantie et aucune réclamation ne sera recevable

AGENDA

Dimanche 25 juin

FETE DES BRIGANDS

Dès 11h Apéro / Concert, Structure gonflable, Repas des Brigands (Auberge Espagnole, Barbecue à disposition...)
Présence des artisans du village (Expo - Vente)

Samedi 1er juillet

VIDE GRENIER

Organisé par l'école

Jeudi 27 juillet

FETE DE LA BATAILLEUSE

Marché paysan dès 15h

Vendredi 29 Septembre

C'EST LA FAUTE A L'ACORDEON

Samedi 30 Septembre

COMICE

Concours agricole, animations pour petits et grands, marché artisanal ...

Dimanche 17 Décembre

FETE DE NOEL

Animations pour les enfants

Les colonies de vacances du CLAJ

Séjour ENSEMBLE A LA MAISON DU SOULERET
(pour les 6-10 ans)
Du Dimanche 16 Juillet au Samedi 22 Juillet 2017
Du Dimanche 13 Août au Samedi 19 Août 2017

350 € / enfant pour la semaine

Séjour ENTRE LACS ET MONTAGNES
(pour les 12-16 ans)
Du Dimanche 6 au Samedi 19 Août 2017

480 € / enfant pour les 15 jours

Les pizzas de la ferme de la Batailleuse

Pizzas BIO cuites au feu de bois, à emporter ou à déguster en terrasse

Les vendredis soir 7, 14 et 21 juillet, 4 et 11 août 2017

De 17h30 à 20h

Réservations au 03 81 49 91 84

FlashMob

Retrouvez sur la page FaceBook du Comité des Fêtes la chorégraphie de la FlashMob Country organisée par Karine pour le Comice du 30 Septembre prochain